

DELIBERATION N° 79/41 : PLANTATIONS CHEMIN DU BON CURE - MARCHE PAUCHARD

Monsieur DAUX, chargé de la Commission "Environnement" rappelle à l'Assemblée qu'un crédit de 90 000 F 00 a été inscrit au B.P. 79, section d'investissement, pour des plantations vertes dans la Commune.

Il rappelle d'autre part que la saison avançant, il importe de réaliser rapidement la plantation d'arbres le long du chemin du Bon Curé.

Il donne ensuite lecture d'un compte-rendu de la commission "Environnement" qui s'est tenue le 9 Mars 1979 afin d'examiner les offres de prix remises par les 6 entreprises consultées.

Après vérification des offres, la commission a déclaré l'entreprise PAUCHARD moins disante et adjudicataire des travaux.

LE CONSEIL MUNICIPAL,
après en avoir délibéré, DECIDE :

- suite à l'appel d'offres réalisé auprès de 6 entreprises, concernant le programme de plantation le long du chemin du bon curé et vu le compte rendu de la réunion de la commission environnement du 9 Mars 1979, déclare l'entreprise PAUCHARD, 54290 ROVILLE-DT-BAYON, moins disante et adjudicataire des travaux pour un montant de 46 122 F 53.
- autorise le Maire à signer avec l'entreprise PAUCHARD un marché en ce sens pour un montant de 46 122 F 53 TTC.